

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU 05 Mai 2020

OBJET

N° 18/2020

Attribution marché
travaux

Commune de St Maurice
en Chalencon

Interconnexion

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,
Olivier AMRANE.

L'an deux mille vingt, le cinq mai, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire par audioconférence conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 31

Qui ont pris part au vote : 33 (2 pouvoirs)

Date de convocation du Comité : 30 Avril 2020

En période de confinement, le quorum a été abaissé à 1/3 des membres en exercice présents ou représentés par la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (article 10).

Présents votants : MM. Olivier AMRANE (pouvoir Laurent COURBIS), Christian ALIBERT (pouvoir Fabrice CHIROUZE), Philippe PONTON, Antoine DE PAMPELONNE, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY, Daniel GUEZE, Patrick DERIVAZ, Stéphane LAFAGE, Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Daniel BLACHE, Christophe FRACHON, Jacques DUNOGIER, Michel CIMAZ, Gilles QUATREMERE, Bernard BERGER, Alain BOS, Daniel FAYARD, Gilles LEBRE, Pierre LUYTON, Jacques-Henri ROCHE, Hervé COULMONT, Claude DEFAIVRE, Christian AUDEMARD, Marcel FRECHET, Jean-Marc SITAR et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY et Eliane BLACHE.

Absents excusés : MM. Dominique DUPRET, Marcel JULIEN, Laurent COURBIS (pouvoir Olivier AMRANE), Daniel DUFOUR, Michel REYNAUD, Michel CLUZEL, Jean-Pascal PEREYRON, Éric BOURRY, Gilles BRUN, Stephan CHABOUD, Michel BRET, Michel MOULIN, Fabrice CHIROUZE (pouvoir Christian ALIBERT), Patrice POMMARET et Yohan BLANCHARD.

Secrétaire de séance : M. LUYTON Pierre.

Le Rapporteur : Monsieur Christian ALIBERT, 1^{er} Vice-président.

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable de la commune de Saint Maurice en Chalencon, quartiers Béranger, Bas-Paloup et Seilleron, au réseau du Syndicat Crussol-Pays de Vernoux, une consultation en procédure adaptée restreintes a été passée selon les articles L. 2010-1-2° ; L. 2123-1-1° ; R 2123-1-1° ; R 2123-4 à R 2123-7.

Aux vues des résultats de la consultation des entreprises, M. Le Président propose d'attribuer le marché au groupement d'entreprises **BOUCHARDON SA (mandataire), G. GERLAND et Fils et POMAPAGE RHONE ALPES (PRA)**, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour le montant de **223 618.00 € HT**, soit **268 341.60€ TTC** et un délai d'exécution de **QUATRE MOIS**.

DELIBERATION :

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**Approuve** le marché de travaux préparé par le Maitre d'œuvre, à savoir le Cabinet d'Etudes Merlin et confirme son accord pour la signature du marché par Monsieur le Président.

-**Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

29 MAI 2020